

Grand Conseil vaudois

Interpellation

**au sujet de l'amiante, de ses répercussions sur
l'environnement et la santé publique**

Introduction

La nocivité de l'amiante a commencé d'être démontrée voici plus d'une quarantaine d'années. Puis elle fut reconnue mortelle (à terme) depuis les années 1980, en Suisse. Notre pays n'est hélas pas épargné par ce fléau : l'on parle chez nous de 300 décès chaque année.

Il semble que notre canton soit lui aussi touché par ce grave préjudice lié à des matériaux de construction nocifs à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, comme au sein de multiples produits et fournitures, portant de graves atteintes à la santé et conduisant à la mort dans nombre de cas. De plus le canton de Vaud compte au moins une usine qui fabrique ou a fabriqué des produits à base d'amiante.

Nous demandons au Conseil d'Etat de faire le point sur ce dossier, pour le Grand Conseil et notamment de répondre aux questions suivantes :

1. Combien avons-nous de cas pathologiques liés à l'amiante (p. ex. asbestose, mésothéliome) dans le canton, en Suisse et à l'étranger ?
2. Comment ces malades sont-ils suivis médicalement, soutenus financièrement et juridiquement défendus ?
3. Qu'en est-il du déflocage de bâtiments, du repérage de produits contenant de l'amiante, d'une déclaration claire pour les consommateurs, de l'élimination des stocks ainsi que des mesures de sécurité appropriées ou envisagées ?
4. Les habitants et usagers sont-ils informés, existe-t-il un registre de bâtiments et produits concernés par l'amiante et les risques ?
5. Qui fabrique et vend encore des produits à base d'amiante dans le canton de Vaud et en Suisse ?
6. Sachant que d'importantes multinationales ayant leur base en Suisse continuent leurs activités dans l'amiante à travers le monde, le Conseil d'Etat compte-t-il intervenir à Berne dans une réflexion de cohérence et d'éthique, ce d'autant qu'outre les aspects humains, l'image du Canton et de la Suisse sont en jeu ?

Lausanne, le 4 décembre 2002

Bernard Martin & Consorts